

## **Vie Associative - Subvention au Comité des Fêtes pour manifestations d'été**

**M. l'Adjoint MEDJALDI, Rapporteur :** La Ville et le Comité des Fêtes ont signé une convention triennale en 2005 pour l'organisation du carnaval de Besançon et des manifestations d'été.

Pour 2006, le carnaval a été évoqué par le Conseil Municipal du 16 janvier 2006 qui a décidé de l'attribution d'une subvention de 44 000 € au Comité des Fêtes.

Le Carnaval a eu lieu les 25 et 26 mars dernier et a emprunté un nouveau circuit passant notamment par la Place de la Révolution rénovée.

A cette occasion, des chalets loués à l'Union des Commerçants ont été installés par le comité des fêtes et offerts à des associations bisontines qui ont ainsi pu contribuer à l'animation de l'événement.

Cependant cette location et les frais d'électricité correspondants ont généré des dépenses supplémentaires, non prévues au budget initial, pour le comité des fêtes (1 300 €).

Par ailleurs, en janvier dernier, le Comité des Fêtes n'avait pas encore arrêté sa programmation de manifestations d'été, ce qui est fait désormais.

Dans ce cadre, le Comité des Fêtes prévoit d'organiser la nuit du piano qui aura lieu au Kursaal le 8 juillet 2006. Il sollicite pour cette manifestation une subvention de 1 500 €.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer une subvention complémentaire de 2 800 € au Comité des Fêtes en complément de la subvention apportée pour l'organisation du carnaval et pour l'organisation des manifestations d'été 2006,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention à intervenir.

En cas d'accord, la somme de 2 800 € sera imputée au chapitre 65.025/6574 CS 48020 du Budget Primitif 2006.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 9, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme JEANNIN, M. MEDJALDI, Mme FALCINELLA, M. GHEZALI n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 30 juin 2006.*